



Mission Conseil et Assistance aux Collectivités Service du Département



UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET DE VOS PROJETS







MOT DU PRÉSIDENT

Depuis le retrait de l'Etat de l'assistance technique en direction des collectivités, le Département est devenu le fer de lance de l'ingénierie territoriale : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de station d'épuration (SATESE), Laboratoire Départemental, Mission d'Aménagement Numérique, Mission Conseil Assistance (MiCA)... Et c'est naturellement vers le Département que les communes et leurs groupements se tournent pour mener à bien leurs projets. Pour mieux les accompagner encore, il s'est doté d'une Agence technique départementale : ICO. Toutes les collectivités peuvent y adhérer et bénéficier de prestations de type assistance à maîtrise d'ouvrage, d'une maîtrise d'œuvre complète pour les « petits » travaux routiers et dès janvier 2024 d'un Bouquet de Services Numériques.

Les missions d'ICO s'inscrivent dans le prolongement de celles de la MiCA qui reste le point d'entrée pour cerner les besoins et apporter une première réponse. ICO se charge de la mise en œuvre opérationnelle des projets dans les secteurs carencés en ingénierie privée, ce qui est souvent le cas dans les cantons les plus ruraux. ICO donne un nouveau souffle au développement des territoires avec la possibilité pour les communes et EPCI d'être accompagnés tout au long de la vie du projet et pas seulement à son lancement.

François Sauvadet Ancien ministre Président du Département de la Côte-d'Or

LA MICA : UNE UNIQUE PORTE D'ENTRÉE

La Mission Conseil et Assistance aux Collectivités, service du Département de la Côte-d'Or, offre un accès simple, rapide et gratuit :

• apporte un premier conseil au tout début de vos projets.

Elle vous aide à la définition du besoin, avec si nécessaire l'intervention des partenaires, le SICECO et le CAUF

- assure la mission SATESE
- fournit les conseils juridiques et administratifs
- anime la charte pour un assainissement non collectif de qualité

ICO : UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bâtiment, l'eau et l'assainissement, les projets de voirie importants :

- établissement du diagnostic
- élaboration du programme de l'opération
- recherche de subventions
- aide à la désignation d'un maître d'œuvre
- accompagnement lors des études et des travaux jusqu'à la réception et la mise en service des ouvrages

Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie simple :

- établissement du diagnostic
- réalisation des études
- aide à la désignation des entreprises de travaux
- suivi de chantier jusqu'à la réception des ouvrages

Bouquet de services Numériques

Assistance à l'utilisation de plateformes dédiées à :

- la dématérialisation des marchés publics via la plateforme marchés-sécurisés.fr
- la dématérialisation de la transmission en Préfecture des actes et de leur signature (e-parapheur) via un tiers de télétransmission

A partir du 1^{er} janvier 2024, les services numériques accessibles via ICO seront l'accès à :

- Un tiers de télétransmissions pour les échanges dématérialisés avec les services de l'Etat ainsi qu'un parapheur électronique
- Une plateforme dématérialisée de Marchés Publics.

LES PLUS D' ICO

Un accompagnement dans la transition numérique.

Vous bénéficiez d'un accès à des services numériques pour des échanges facilités avec les services de l'État et vos trésoreries

Un conseil indépendant tout au long de vos projets, dans vos relations avec vos prestataires.

- vos intérêts sont défendus
- la qualité des dossiers est garantie
- · vos projets sont sécurisés administrativement et juridiquement
- leur enveloppe financière est respectée

Des tarifs accessibles.



ICO À VOTRE SERVICE

C'est votre service technique mutualisé.

Vous adhérez à cette structure partenariale sur la base d'une délibération à déposer exclusivement par téléservice sur la plateforme de démarches en ligne du Département : mesdemarches.cotedor.fr/catalogue/adhesion-ico

Adhésions

Type de collectivité	Taille	Montant annuel de l'adhésion	
Communes	- de 500 hab.	100€	
	501 à 2 000 hab.	200€	
	2 001 à 10 000 hab.	500€	
	à partir de 10 000 hab.	1 € / hab.	
EPCI	- de 39 999 hab.	500€	
	+ de 40 000 hab.	1€ / hab.	
Syndicats	- de 2 000 hab.	100€	
	+ de 2 001 hab.	500€	

ICO: UNE STRUCTURE PARTENARIALE

Le Département met ses compétences techniques disposition des collectivités de Côte-d'Or, en partenariat avec le CAUE et le SICECO lorsque le contexte de votre projet le nécessite :

- le CAUE* pour un pré-diagnostic et une note à d'orientation
- le SICECO* pour une étude de faisabilité énergie

*CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

*SICECO: Syndicat Intercommunal d'Énergie de Côte-d'Or

LA TARIFICATION D'ICO

Maîtrise d'oeuvre voirie (étude et suivi de travaux)

Montant de l'opération	Définition du besoin par la MiCA	Etude détaillée et DCE travaux par ICO	Suivi des travaux par ICO	
Petits travaux de voirie - de 100 k€ HT 0 €		2%	2%	

Assistance à maîtrise d'ouvrage voirie/batiment/eau (aide au choix d'un bureau d'étude)

Montant	Définition du besoin par la MiCA	Recrutement d'un BE et suivi Phase études	Suivi du BE
de l'opération		par ICO	Phase travaux par ICO
Quel que soit le montant HT	0€	1%	1%

Assistance à maîtrise d'ouvrage études eau

Accompagnement pour la réalisation d'une étude conduite par un bureau privé (diagnostics, schémas directeurs,...)

Montant de l'opération	Définition du besoin par la MiCA	Tranche ferme : recherche d'un prestataire par ICO	Tranche optionnelle : phase étude par ICO	
Quel que soit le montant HT	0€	Forfait de 500 € HT	Forfait de 1000 € HT	

Mission exercée directement par Ingénierie Côte-d'Or le Département (SPANC, règlement de service,...)

Montant de l'opération	Définition du besoin par la MiCA	Tranche ferme : phase préparatoire par ICO	Tranche optionnelle : phase opérationnelle par ICO
Quel que soit le montant HT	0€	Forfait de 300 € HT	Forfait de 300 € HT

Grille tarifaire ICO • Services numériques au 1er janvier 2024

Type de collectivité	Taille	Tarifs pour services numériques ICO au 1er janvier 2024 (TTC)	Montant HT	Montant TVA
Communes	- de 500 hab.	50€	41,67 €	8,33 €
	501 à 2 000 hab.	200€	166,67 €	33,33 €
	2 001 à 10 000 hab.	1800€	1500,00€	300,00€
	10 001 à 15 000 hab.	1 800 €	1500,00€	300,00€
	A partir de 15 000 hab.	10 000 €	8333,33€	1666,67€
EPCI	- de 39 999 hab.	3 000 €	2500,00€	500,00€
	+ de 40 000 hab.	20 000 €	16666,67€	3333,33€
Syndicats	- de 2 000 hab.	100€	83,33 €	16,67 €
	+ de 2 001 hab.	200€	166,67€	33,33 €



Mission Conseil et Assistance aux Collectivités Service du Département



CONTACT

par téléphone : 03 80 63 27 00

par mail: mission.conseil@cotedor.fr



